

Résumé de l'intervention de Clarisse SZTUKA, Service de l'Agriculture et des Espaces Naturels au CG 57 et de Marie-Pierre VECRIN-STABLO, ESOPE

Restauration et ouverture au public de la zone humide de Lucy : Réussite d'un partenariat CG/collectivité

- Contexte du projet : fin 2006, la commune de LUCY (57) souhaitait créer un étang sur une ancienne peupleraie d'1.2 ha décimée par la tempête de 1999. Un dossier de demande de subvention avait été déposé à cet effet auprès des services du Conseil Général de la Moselle.

- Les différentes phases d'élaboration du projet :

- Début 2007, 1^{er} contact pris avec la commune par les Services du CG57 accompagnés de ceux de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin de proposer une solution alternative à cet aménagement (présence d'autres étangs sur la commune, plus-value écologique faible, dégradation de la zone humide existante...)
- Mars 2007, présentation au Conseil Municipal d'un diaporama sur les zones humides et proposition d'une étude permettant de définir une ou 2 propositions d'aménagement de cette zone ainsi que des actions de valorisation du site
- Avril 2007, rédaction par AERM/CG d'un cahier des charges et lancement de la consultation, bureau d'étude retenu : ESOPE
- Juillet 2007, présentation des résultats intermédiaires et des pistes d'aménagement. Association des Services de l'Etat (Onema et DDT à la démarche)
- Novembre 2007, réunion publique (présence de l'institutrice enchantée sur le projet et qui a accepté que la classe soit associée et travaille sur le projet), sur les propositions d'aménagement et choix du scénario retenu. L'ensemble des partenaires associés au projet a retenu un scénario d'aménagement écologique visant au développement d'une mosaïque d'habitats humides (prairies humides et roselières notamment) ponctués de mares et d'éléments boisés. Le choix du scénario a notamment été motivé par les modalités de gestion ultérieure les plus simples à mettre en œuvre et à moindre coût afin de garantir la pérennité des actions.
- 2009, Rédaction du dossier réglementaire préalable à la réalisation des travaux (dossier au titre de la Loi sur l'Eau) et rédaction de la phase Projet
- 2010, Réalisation des travaux. Les travaux ont été réalisés conformément au projet initial. Cependant, durant la phase de travaux, le site a été colonisé par une espèce remarquable, le Sonneur à ventre jaune. Ce batracien pionnier colonise les pièces d'eau temporaires peu végétalisées, souvent créées par des perturbations humaines, comme c'était le cas ici. Cette nouvelle donnée a été prise en compte d'une part afin de ne pas impacter d'individus durant les travaux et d'autre part afin de maintenir des habitats favorables à l'espèce.

- Les partenaires du projet :

- Maître d'ouvrage : la commune de LUCY, assistée du Syndicat Mixte des Sources de la Nied Françaises
- Maître d'œuvre : bureau d'étude ESOPE, REMILLY (57)
- Entreprise : SYLVATECH, Solgne (57)

- Financeurs et partenaires techniques et administratifs : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Conseil Général de la Moselle
 - Autres partenaires : DDT et Onema, conseils techniques et administratifs sur la réalisation des dossiers et du projet
- Actions de valorisation de l'action :
- Au niveau scolaire : sur proposition et financement du CG57, association de l'école au suivi des travaux et à la poursuite de l'aménagement de la zone
 - Au niveau habitants de la commune : présentation par le bureau d'étude du projet avant réalisation, organisation de matinées de visites du site, et rédaction par les Services de l'Agence de l'eau d'une plaquette d'information
 - Au niveau grand public : réalisation par le Ministère de l'Environnement d'un film sur LUCY et un autre projet financé par l'Agence de l'eau, présentation de projet à diverses manifestations (colloque REVER à Avignon, colloque NATURPARIF à Paris, Journées techniques organisées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,)
- Modalités de suivi : Un suivi post-travaux a été initié en 2012 et est programmé jusqu'en 2014. Il porte sur la flore, la faune et les habitats. Outre l'évaluation du succès de l'opération, le suivi permettra de conseiller le maître d'ouvrage dans la gestion du site.
- Les recommandations et commentaires : difficulté pour la commune de s'approprier le projet en raison de remarques négatives de certains habitants (qui s'attendaient à voir un parc jardiné), d'où la nécessité de maintenir le lien avec les élus communaux et les habitants et de poursuivre la valorisation de cette expérience à tous les niveaux (communal, départemental et national).